

RCS : SEDAN

Code greffe : 0802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SEDAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00128

Numéro SIREN : 819 374 620

Nom ou dénomination : LES JONQUETTES

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2018 sous le numéro de dépôt 3



Formulaire obligatoire
(article 53 A ou 302 septies A bis
du Code Général des Impôts)

N° 11085*19

IMPÔT SUR LE REVENU

Bénéfices industriels et commerciaux

Exercice ouvert le 01/04/16
et clos le 31/03/17

Régime "simplifié d'imposition" ☒ ou "réel normal" ☐ (cocher la ou les cases correspondantes)
Option pour la comptabilité super-simplifiée ☐ TVA ☒
Option pour le régime de la taxation au tonnage ☐

A IDENTIFICATION Eurl LES JONQUETTES
3 rue de l'église

Identification du
destinataire

08400 MARVAUX-VIEUX

Mél :

Téléphone :

Préciser
l'ancienne adresse en
cas de changement :

du - 1.11.2016

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du
destinataire) et/ou
Adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la
direction de l'entreprise :

Mél :

B DIVERS

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

svces aux cult productives

Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) ☐

C. RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (voir renvois page 4)

1 Résultat fiscal Bénéfice col 1, Déficit col 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)

2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)

- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu a
- à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ① b
- revenus nets exonérés (a-b) c
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu ② d

Total c+d

3 Total

4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ③

4 bis Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du
prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)

- Subventions d'équipement, indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément
de l'actif immobilisé et plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies.
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies.

e

f

5 Plus values taxées selon les règles prévues
pour les particuliers
à long terme différée de 2 ans (art
39 quindecies 1-1 du CGI) ④

à court terme et à long
terme exonérées ⑤à long terme imposables
au taux de 16 % ⑥dont plus-values à long terme exonérées (art.
151 septies A du CGI) ⑦

6 Exonérations et Abattements

Entreprise nouvelle art 44 sexies ☐ZRR art. 44 quindecies ☐Autres dispositifs ☐ZFU art.44 octies et 44 octies A ☐Zone franche d'activités ☐Jeune entreprise (JEI) ☐Exonération ou
abattement pratiquesur les plus-values à long terme
imposables au taux de 16 %

sur le bénéfice

Zone de restructuration de la
défense (art. 44 terdecies) ☐Option crédit d'impôt outre-mer secteur
productif (art. 244 quater W) ☐Option crédit d'impôt outre-mer secteur
logement social (art. 244 quater X) ☐

7 BIC non professionnels (2031 Bis-SD) ⑧ a- BÉNÉFICE

b- DÉFICIT

c- PLUS-VALUE

8 Régime des sociétés de personnes ⑨

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et ses annexes par voie
dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les
informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

La notice 2033-NOT-SD est accessible sur le site www.impots.gouv.frCGA ☒ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable :

AGC CER FRANCE NEIDF 70 rue Désiré Guéillot 08400 VOULZERS 0324716016

- Conseil

- CGA

CGA Picardie-Nord Est Ile de France rue de l'île Mystérieuse 80440 BOVES 0322502097

n° d'agrément du CGA 304800

A MARVAUX-VIEUX, le 07/12/17

Signature et
qualité du déclarantMANUEL FEUCHER
GERANT

Désignation de l'entreprise : Eurl LES JONQUETTES

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).

(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales ❶	BIC "B" ou BIC non professionnels "M" ❷	Quote-part du bénéfice ou du déficit ❸ à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuellement, à l'impôt sur les sociétés	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
1	2	3	4
FEUCHER MANUEL 3 rue de l'église 08400 MARVAUX VIEUX GERANT	B	10 122	

Sociétés en commandite simple ❹ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2016

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ❶ elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice, 3000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

❶ Les autres entreprises doivent utiliser le cas échéant le relevé de frais généraux n° 2067 - SD

Exercice 2016

Montant des : {

- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
- Frais de réception y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2016, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)	
(*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.		

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ❶

❶ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt

H BIC NON PROFESSIONNELSDétermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit	Plus-value
Locations meublées non professionnelles ou membres non professionnels de copropriétés de cheval de course ou d'étalement			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b	à reporter case 7c

Désignation de l'entreprise Eurl LES JONQUETTES				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise 3 rue de l'église				08400 MARVAUX-VIEUX		
Numéro SIRET* 8 1 9 3 7 4 6 2 0 0 0 1 4						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 1		
				Exercice N clos le 31/03/2017		
ACTIF						
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres *	010		012		
		014		016		
	Immobilisations corporelles*	028	41 150	030	9 050	
	Immobilisations financières* (1)	040	45	042	45	
	Total I (5)	044	41 195	048	9 050	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	804	052	804
		Marchandises *	060		062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)		068		070	
			072	14 380	074	14 380
		Valeurs mobilières de placement	080		082	
		Disponibilités	084	3 455	086	3 455
		Charges constatées d'avance*	092	1 001	094	1 001
		Total II	096	19 641	098	19 641
		Total général (I + II)	110	60 836	112	9 050
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	10 000			
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132				
	Report à nouveau	134	-829			
	Résultat de l'exercice	136	7 822			
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	16 993			
	Provisions pour risques et charges	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	32 993			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	1 800			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)	172				
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176	34 793			
	Total général (I + II + III)	180	51 786			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	24 808
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	45
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	7 700	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise Eurl LES JONQUETTES

Néant ☐ *

Formulaire déposé au titre
de l'IR

018

☐

Exercice N clos le
31/03/2017

A- RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue {	biens	dont export	{	215		214		
		services *	et livraisons		{	217		218	
			intracommunautaires						
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée*						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	26 915		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stock (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	2 519	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240	-804	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	5 697	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *				243		244	49	
	Rémunérations du personnel*						250	2 300	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
	Dotations aux amortissements*						254	9 050	
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		}	262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	18 811		

1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	282
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306	

2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)

B- RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2	312	7 822	314	
--------------------	--	-----	-------	-----	--

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316	2 300		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles*	322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999			

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997			
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU -TE (44 octies et octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexes A)	989	
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990	
	Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344
		Créance due au report en arrière du déficit	346		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1
Déficit col. 2

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)	356			
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :		360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col.1

Déficit col.2

		370	10 122	372	
--	--	-----	--------	-----	--

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Eurl LES JONQUETTES

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	41 000	442		444		446	41 000	
	Installations générales agencements divers	450	150	452		454		456	150	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482	45	484		486	45	
TOTAL		490	41 150	492	45	494		496	41 195	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	9 000	534		536	9 000
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	50	544		546	50
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572	9 050	574		576	9 050

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591			
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Eurl LES JONQUETTES

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
--	-----	--

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800		
-----	--	--

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	304800
Montant de la TVA collectée	374	2 980
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 332
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL



(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

310317

N° SIRET

81937462000014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Eurl LES JONQUETTES

ADRESSE (voie)

3 rue de l'église

CODE POSTAL

08400

VILLE

MARVAUX-VIEUX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE 901

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE 903

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES 902

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES 904 100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique FEUCHER Prénom(s) MANUEL

Nom marital % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 100,00

Naissance : Date 11/01/1979 N° Département 51 Commune REIMS Pays France

Adresse : N° 3 Voie rue de l'église

Code Postal 08400 Commune MARVAUX VIEUX Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique dans la notice n° 2033-NOT

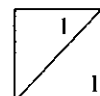


Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 310317

N° SIRET : 81937462000014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Eurl LÈS JONQUETTES

ADRESSE (voie) 3 rue de l'église

CODE POSTAL 08400

VILLE MARVAUX-VIEUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

LES JONQUETTES

EURL au capital de 10 000,00 euros

Siège social : 3 rue de l'église 08400 MARVAUX-VIEUX

RCS n°819374620- RCS SEDAN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2017

Décision N° 1 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de 7 822,18 Euros de l'exercice formant un résultat affectable de 7 822,18 Euros, l'associé unique décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la réserve légale, soit 1 000,00 Euros ;
- Au titre de l'affectation pour 5 992,99 Euros ;

L'affectation, de 5 992,99 Euros, sera répartie entre les associés de la manière suivante :

L'associé unique (100,00 parts sociales) pour un montant de 5 992,99 Euros.

Extrait certifié conforme aux décisions de l'associé unique du 13/12/2017.

Signature de la Gérance :

Monsieur FEUCHER MANUEL

